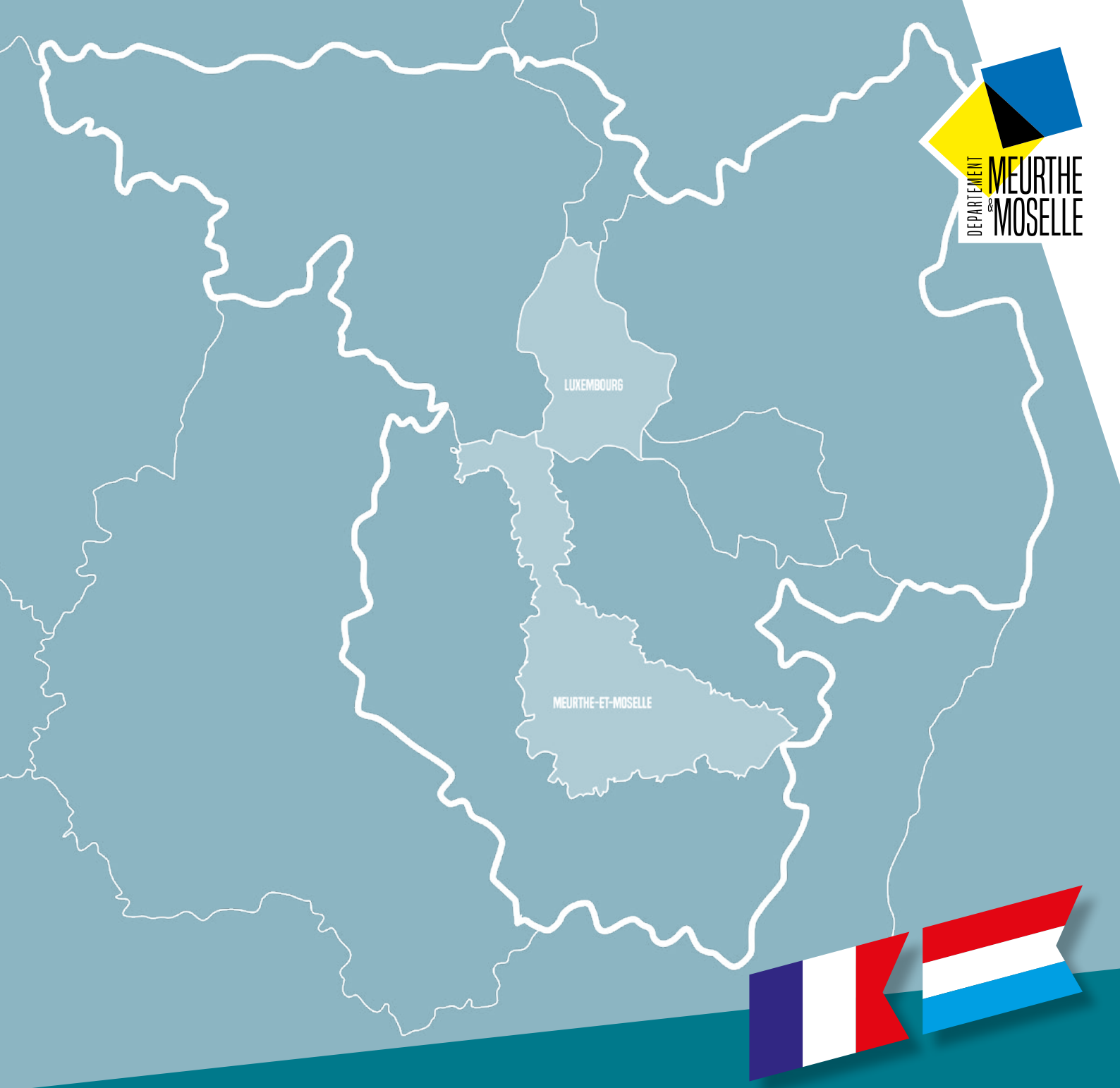


COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIERS

PLAIDOYER POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE
DE LA COOPÉRATION FRANCO-LUXEMBOURGEOISE

NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE / PAGE 3

PARTIE 1 / PAGE 4

Un état des lieux du développement depuis 30 ans entre le Nord lorrain et le Luxembourg

PARTIE 2 / PAGE 6

Un développement économique aux fortes incidences pour la Meurthe-et-Moselle

PARTIE 3 / PAGE 12

Une solidarité transfrontalière inachevée : les limites du codéveloppement et ses alternatives

PARTIE 4 / PAGE 14

Le plaidoyer départemental

PLAIDOYER POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA COOPÉRATION FRANCO-LUXEMBOURGEOISE PERMETTANT UN DÉVELOPPEMENT TRANSFRONTALIER PLUS CONCERTÉ, PLUS JUSTE ET PLUS HARMONIEUX



Chaynesse KHIROUNI
Présidente du Conseil
départemental
de Meurthe-et-Moselle



Vincent HAMEN
Vice-président du du
Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle
délégué au Transfrontalier
et aux Relations
internationales

Le département de Meurthe-et-Moselle bénéficie d'une position géographique au cœur de l'Europe le plaçant au carrefour de nombreux flux d'échanges commerciaux et culturels. Il est frontalier de la Belgique et du Luxembourg.

À ce titre, des liens anciens et forts existent et sont à l'origine de nombreux projets transfrontaliers.

En ce qui concerne le Luxembourg, la Meurthe-et-Moselle partage une frontière de 21 kilomètres avec le Grand-Duché. Nos territoires, terres de brassage culturel et d'immigration, sont historiquement liés par leur développement industriel, tous deux fortement marqués par la sidérurgie et les mines ainsi que par le développement du projet européen au sortir de la Seconde Guerre Mondiale.

Cette histoire commune trouve aujourd'hui une résonance particulière dans le cadre de la coopération transfrontalière entre nos deux pays à laquelle participe activement le Département de Meurthe-et-Moselle.

Ainsi, le Département joue un rôle important au sein de l'espace de la Grande Région, entité politique transfrontalière rassemblant plusieurs territoires au sein de 4 pays distincts : Allemagne, Belgique, France et Luxembourg.

Au sein de cet espace, le Département est membre de diverses instances stratégiques de coopération dont :

- la Conférence Inter-Gouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG),
- le Sommet des Exécutifs de la Grande Région
- les instances du programme INTERREG Grande Région¹.

À ce titre, le Département de Meurthe-et-Moselle participe directement aux débats politiques relatifs à la mise en œuvre de la coopération franco-luxembourgeoise. Son engagement en la matière est ancien et vise à garantir que cette coopération soit équilibrée et permette un développement juste et harmonieux du territoire Nord lorrain.

Dans la continuité des travaux menés ces dernières décennies et au vu des évolutions et des perspectives de cette coopération, il est aujourd'hui nécessaire de travailler à une nouvelle étape du dialogue franco-luxembourgeois. Le présent plaidoyer ambitionne de dépeindre objectivement l'état actuel de la coopération et de formuler des propositions permettant d'ouvrir ce nouveau chapitre.

1. Le Département est Autorité partenaire (décisionnelle) du programme INTERREG A Grande Région (portant des projets concrets de coopération cofinancés par l'Union Européenne), et membre :
- du GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) Alzette-Belval (instance locale de coopération francoluxembourgeoise, et zone fonctionnelle du programme INTERREG A Grande Région),
- de la Zone Fonctionnelle du Territoire Naturel Transfrontalier en émergence,
- de l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (sur le territoire d'une Opération d'Intérêt National, aux portes du Luxembourg).

PARTIE 1

UN ÉTAT DES LIEUX DU DÉVELOPPEMENT DEPUIS 30 ANS ENTRE LE NORD LORRAIN ET LE LUXEMBOURG

Depuis les trente dernières années, le quotidien du Nord lorrain est rythmé par le développement économique singulier du Grand-Duché de Luxembourg :

- Depuis 2000, la croissance du Produit Intérieur brut (PIB) luxembourgeois est en moyenne de 3 à 4 % par an et d'environ +1,7 % par an depuis 2017 faisant du PIB/habitant luxembourgeois l'un des plus élevés au monde.²
- En parallèle, le marché du travail a quasiment doublé en 20 ans passant de 264 000 à 502 600 emplois.³
- En 2024, près de la moitié des emplois sont occupés par des frontaliers⁴, attirés notamment par le niveau des rémunérations dans les secteurs en expansion de la banque/finance, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'artisanat, du BTP, de la logistique ou des services (le secteur tertiaire représentant 88 % de la valeur ajoutée brute du pays).⁵
- Les Français (plus de 120 000) représentent la majorité des travailleurs frontaliers, suivis par les Allemands (52 000) et les Belges (51 000).⁶
- On estime que d'ici 2035, ce sont 50 000 travailleurs transfrontaliers français supplémentaires qui viendront agrandir le bassin d'emploi luxembourgeois.
- En 2012, le PIB luxembourgeois était de 44,4 Mds € et le PIB lorrain de 55,1 Mds €.
- En 2024, il était de 93 Mds € (+109 %) pour le Luxembourg contre 60 Mds € pour la Lorraine (+8,8 %).⁷

Dès lors depuis 2000, dopé par sa croissance économique et ses fonctions de capitale européenne et financière, le Luxembourg assume un rôle de métropole transfrontalière, moteur économique de la Grande Région transfrontalière auquel s'arriment, de gré ou de force, les territoires et habitants du Nord Lorrain (Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse), du sud Wallonie (Belgique) ou de l'est-Rhénanie Palatinat et Sarre (Allemagne).

Ce lien devient d'ailleurs de plus en plus exclusif puisque près de 86 % des frontaliers lorrains se rendent quotidiennement au Luxembourg contre 77 % en 2013⁸. Le nombre de frontaliers s'accroît chaque année de +4 % en moyenne.⁹

À l'échelle locale, ce développement se matérialise par la présence de plus de 30 000 frontaliers résidant en Meurthe-et-Moselle et se concentrant en premier lieu au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy (environ 15 000 soit 40 % de sa population active) mais également au sein de la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette (plus de 9 000 soit quasiment 80 % de sa population active).¹⁰

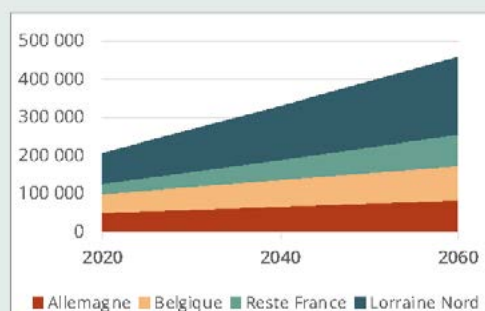
Il convient enfin d'indiquer que ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur dans d'autres territoires de Meurthe-et-Moselle. Ainsi, le nombre de frontaliers a progressé en 2025 de quasiment :

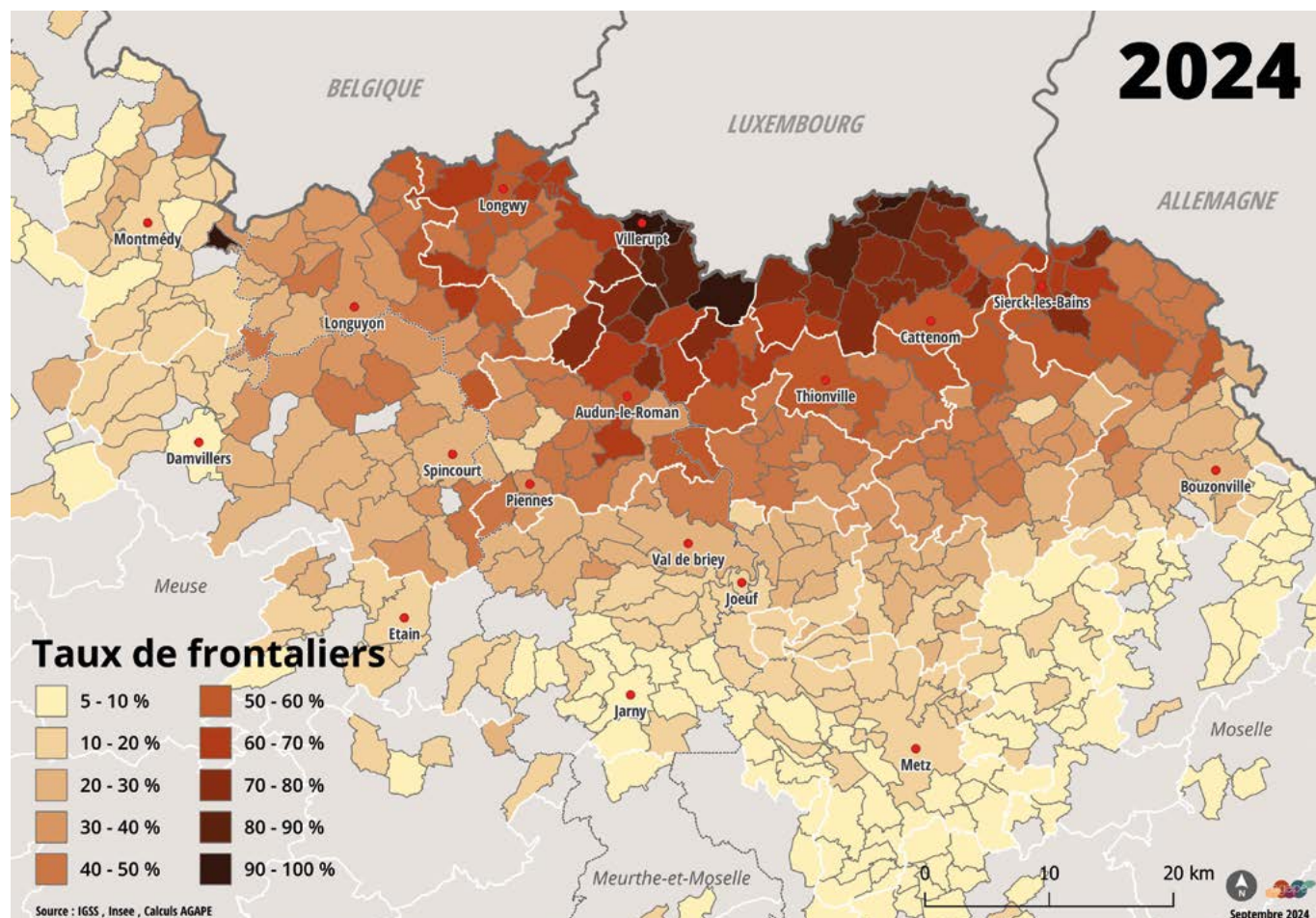
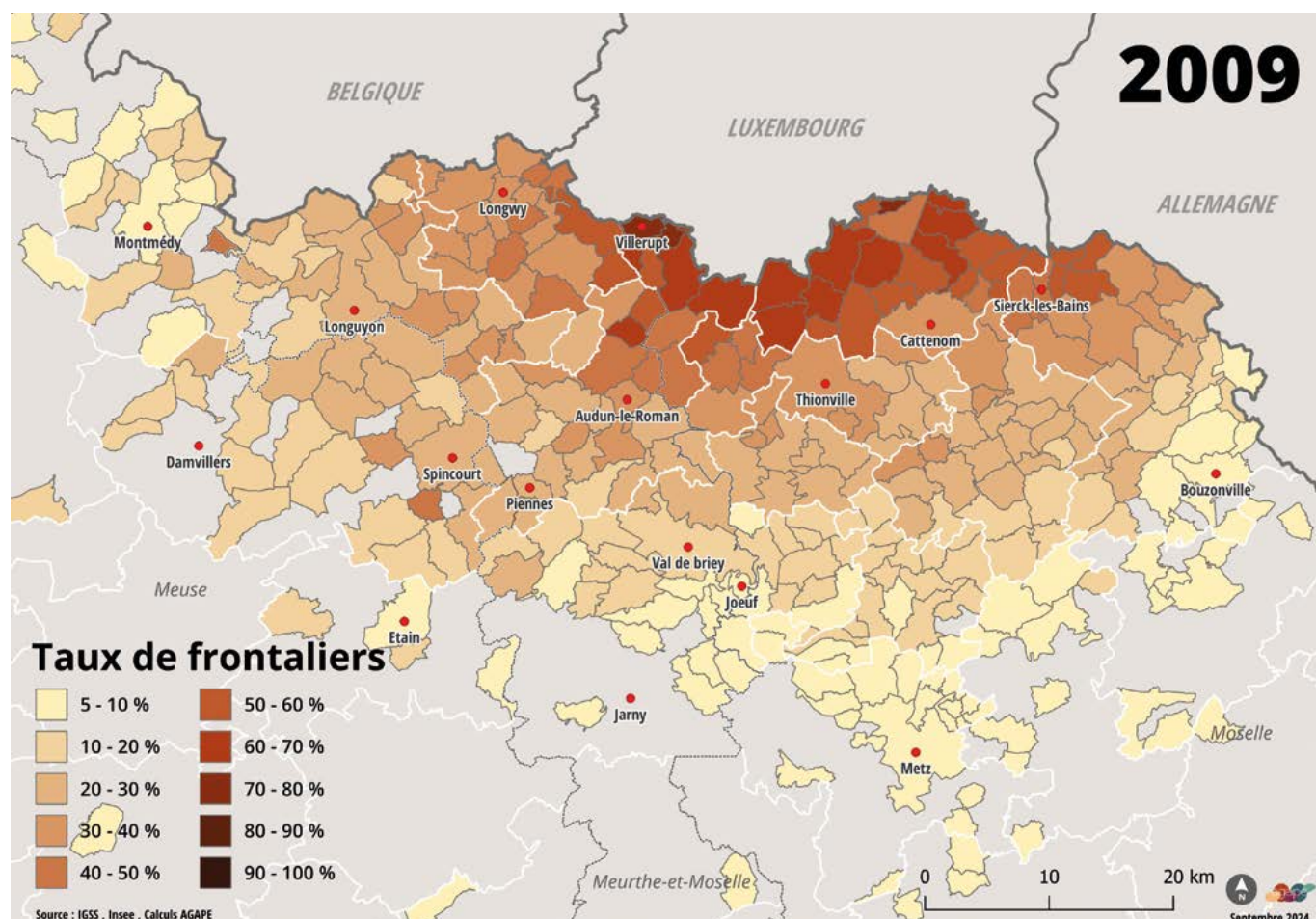
- + 8 % au sein de la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences,
- + 5,6 % pour Mad et Moselle,
- + 8 % pour la Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson,
- + 5 % sur le Grand Nancy.¹¹

Cette accélération pourrait encore s'accroître du fait du développement à terme de transports en commun plus attractifs mais aussi du télétravail qui permettra de toucher de nouveaux bassins d'emploi plus éloignés du Luxembourg.

- GDP growth (annual %) – Luxembourg in <https://data.worldbank.org>
- H. JACOB (19 novembre 2023), *Luxembourg workforce nearly doubled in last two decades*. Luxembourg Times. <https://www.luxtimes.lu/luxembourg/workforce-nearly-doubled-in-last-two-decades/4814600.html>
- LUXTODAY (7 février 2024), *Cross border workers in Luxembourg*. Luxtoday. <https://luxtoday.lu/en/knowledge/cross-border-workers-luxembourg>
- L. GARGANO, *Le Luxembourg 1960-2010 - L'essor du secteur tertiaire au Luxembourg*, STATEC, 19 décembre 2012, p. 1
- LUXTODAY (7 février 2024), *ibid.*
- GDP growth (annual %), *ibid* et études INSEE
- IBA-OIE (10 décembre 2024), *Les flux de frontaliers lorrains par lieu de destination* <https://www.iba-oie.eu/fr/themes/mobilite-des-frontaliers/lorraine/frontaliers-lorrains-par-destination>
- AGAPE, *Près de 330 000 frontaliers au Grand-Duché en 2040 ?*, juin 2022
- S. SCHMITT (23 septembre 2022), *Luxembourg : + 20 % de Mosellans et Meurthe-et-Mosellans partent y travailler chaque année*. Le Républicain Lorrain <https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2022/09/23/luxembourg-20-de-mosellans-et-meurthe-et-mosellans-partent-y-travailler-chaque-annee-attires-par-des-salaires-bien-plus-eleves>
- F. BARBIAN (17 septembre 2025), *Lorraine : où vivent les frontaliers du Luxembourg en 2025 ?*, La Semaine <https://www.lasemaine.fr/frontaliers/lorraine-ou-vivent-les-frontaliers-du-luxembourg-en-2025/>

Projections de frontaliers à horizon 2060





PARTIE 2

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX FORTES INCIDENCES POUR LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Si l'exceptionnel développement économique du Luxembourg a permis, dans un premier temps, de pallier en partie les effets négatifs de la désindustrialisation (acier, charbon, sidérurgie) des années 1980-2000 en Lorraine en permettant, aux personnes sans emploi d'accéder à un nouveau bassin d'emplois dynamique et à forte rémunération, les effets bénéfiques de cette connexion sont depuis largement nuancés.

En effet, comme l'indique l'AGAPE, le Nord lorrain poursuit sa croissance démographique, souvent perçue comme une source de revenus pour les collectivités ou un indicateur d'efficacité de l'action publique. Mais son coût, de plus en plus visible (pression accrue sur les ressources, les réseaux, les équipements, dégradation du cadre de vie) pose la question de son acceptabilité à terme, tant pour les populations non-frontalières (éloignement lié au coût du logement, coût de la mobilité croissant) que pour les collectivités locales : difficultés de recrutement, demande croissante en équipements et services. Cela est d'autant plus vrai que ces mêmes collectivités n'ont pas, malgré les fonds publics qu'elles y investissent et les efforts qu'elles y consacrent, les moyens de répondre à leur juste hauteur aux besoins de leurs habitants.

1/ Des mobilités engorgées et mal adaptées au développement du fait frontalier

La dispersion des travailleurs sur la bande frontalière couplée à l'accroissement de leur nombre et conditionnée en grande partie par les enjeux d'accès au logement, a favorisé une désorganisation chronique des conditions de mobilités.

Ainsi, la forte augmentation des flux pendulaires dépasse quasiment quotidiennement les capacités locales conduisant à un allongement des temps de trajets et à une congestion routière depuis les grands axes jusqu'aux routes locales quotidiennement saturées.

Le temps moyen de trajet domicile-travail des frontaliers de Meurthe-et-Moselle nord peut prendre jusqu'à 2h30 (aller-retour) selon le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg 2025).

Les alternatives en termes de transports collectifs connaissent également des phénomènes de saturation qui limitent leur attractivité.

> ILLUSTRATION A, page 7

2/ Affaiblissement de l'emploi local

Les effets positifs de la croissance du Luxembourg sur l'économie présenteielle sont loin d'être une réalité.

Le Nord lorrain ne compte que 59 emplois pour 100 actifs résidant dans le territoire. À l'échelle du Grand Est, ce rapport est de 92 pour 100.¹²

Par ailleurs, le taux de chômage de ces anciens territoires industriels reste nettement supérieur à la moyenne régionale (12,5 % en 2020) : 18,7 % à Longwy, 16,5 % à Longuyon, 16 % à Villerupt.¹³

Sur l'essentiel de la bande frontalière entre 1990 et 2020, le nombre d'emplois diminue : - 279 à Villerupt, -759 à Longuyon et - 2 689 à Longwy.¹⁴

En 30 ans ce sont ainsi près de 5 000 emplois qui ont disparu, avec une perte de dynamisme davantage marquée sur des pôles urbains sous l'effet d'aspiration du développement luxembourgeois. Ce contexte ne semble bénéficier légèrement qu'aux activités périurbaines.¹⁵

Dans plusieurs secteurs de la bande frontalière, la pénurie de main-d'œuvre est particulièrement sensible notamment dans les métiers de la santé, de la petite enfance ou de la restauration ou du BTP, confortant l'image de communes devenues des cités-dortoirs.

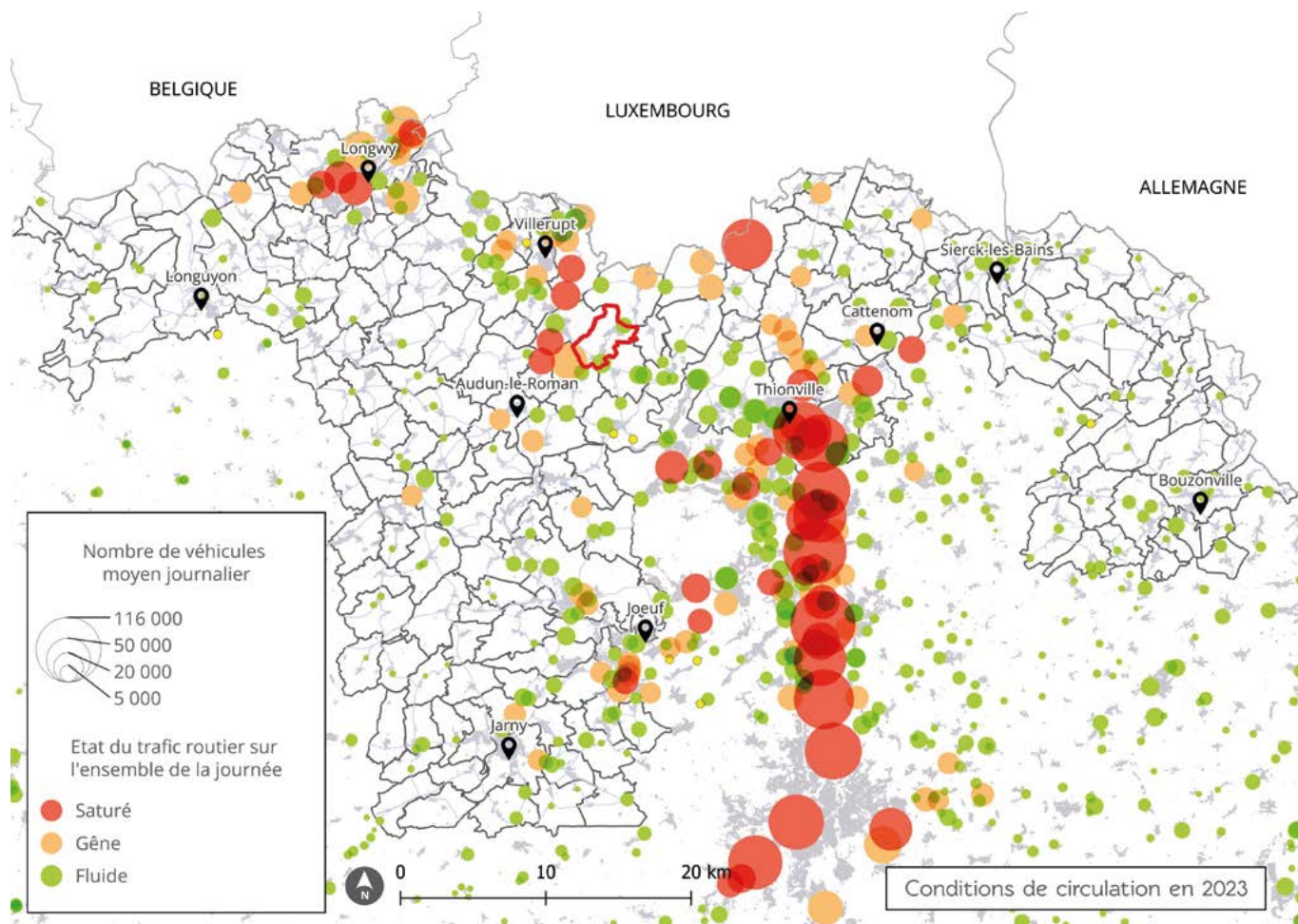
12. INSEE, « Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain : l'attractivité luxembourgeoise n'estompe que partiellement la spécialisation industrielle historique », 2019

13. INSEE, Recensement « Population active, emploi et chômage en 2020 »

14. Diverses études AGAPE

15. Diverses études AGAPE

> ILLUSTRATION A



Vue de la liaison Villerupt vers A30 Belval.

Cette stagnation de l'emploi local a des conséquences importantes sur les recettes fiscales des territoires français alors même qu'ils doivent supporter les coûts croissants liées à l'accueil de nouveaux frontaliers (un manque à gagner lié à la raréfaction des activités économiques évalué à hauteur de 55 millions d'euros par une étude de l'Institut de la Grande Région en 2018).¹⁶

> ILLUSTRATION B, page 9

3/ Une hausse des fractures sociales

Deux intercommunalités de Meurthe-et-Moselle se classent dans le « top 10 » des intercommunalités les plus inégalitaires de France :

- La Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette
- La Communauté d'Agglomération du Grand Longwy

Ces niveaux d'inégalités de revenus sur un même territoire sont comparables à ceux du Grand Paris.

Ainsi, pour ces deux territoires, le taux de pauvreté (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) s'établit à plus de 18 % (15,3 % en moyenne en Meurthe-et-Moselle en 2021).¹⁷

Par ailleurs, l'accroissement de pouvoir d'achat des familles de travailleurs transfrontaliers a encouragé une flambée de prix de l'immobilier accélérant dans le même temps les logiques de périurbanisation voire d'exclusion ou d'éloignement forcé des non-frontaliers et/ou précaires.

4/ Des déséquilibres en termes d'offre de logements

En 30 ans, il s'est construit, dans le Nord lorrain l'équivalent d'un logement par travailleur frontalier supplémentaire (+ 56 200 logements).

En parallèle, la vacance s'est également accrue (+ 8 000 logements en 30 ans) dans des proportions équivalentes à la moyenne nationale.

> ILLUSTRATIONS C, D ET E, pages 10 ET 11

Ce développement du logement neuf et de manque d'attractivité relatif de l'ancien contribue également à la dévitalisation des centres urbains au profit des périphéries

5/ Des espaces et des ressources naturelles sous pression

La forte demande liée au logement, aux infrastructures et services induits entraîne de fait une pression sur le foncier, mais également sur les ressources naturelles du territoire.

Ainsi, la question cruciale de la ressource en eau est plus que jamais d'actualité, dans un contexte de dérèglement climatique qui entraîne désormais chaque année des sécheresses plus ou moins marquées. Dans ce cadre, au-delà de la capacité des territoires à répondre aux besoins essentiels de leurs populations, la multiplication de conflits d'usage (alimentation en eau potable, agriculture, navigation, industrie, ...) est à redouter.

Dans le même temps, la biodiversité est elle aussi menacée, alors qu'il existe sur le nord meurthe-et-mosellan un patrimoine écologique riche, souvent méconnu, et interconnecté avec les écosystèmes luxembourgeois.

De part et d'autre de la frontière, les enjeux de préservation des ressources sont les mêmes, et ne sauraient s'envisager sans une nécessaire coopération.

6/ Une gouvernance inadaptée à l'accélération des échanges

Le modèle de codéveloppement franco-luxembourgeois tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui a montré ses limites. Il ne permet clairement pas de répondre aux enjeux du territoire et aux difficultés que subissent au quotidien et de manière de plus en plus marquée ses habitantes et habitants.

En termes de gouvernance, le fonctionnement de la Commission Intergouvernementale (CIG) est loin d'être satisfaisant : alors qu'elle doit se réunir à un rythme annuel, elle est régulièrement reportée, creusant encore le décalage avec les besoins urgents des travailleurs frontaliers notamment. Par ailleurs, les maigres décisions qui y sont prises mettent souvent beaucoup de temps à être mises en œuvre faute de calendriers consolidés et/ou de moyens réellement disponibles côté français ; et lors de leur concrétisation, il est souvent constaté que les réponses sont déjà dépassées par l'évolution rapide des besoins.

16. Institut de la Grande Région, « Regard sur les relations entre les territoires dans l'aire métropolitaine de Luxembourg », mars 2020, actualisé en février 2021

17. Diagnostic socio-démographique de Meurthe-et-Moselle, Département de Meurthe-et-Moselle, 2024, p. 18

Sur les modalités de contribution financière aux projets présentés en Commission Intergouvernementale, là encore le bât blesse, à deux niveaux :

- La décision finale concernant les projets/dossiers qui sont présentés en Commission échappe *in fine* aux collectivités territoriales directement concernées puisqu'elles ne participent pas aux discussions préalables avec les autorités luxembourgeoises.
- Le co-financement à parité par la France et le Luxembourg n'est aujourd'hui absolument plus tenable côté français, tant à l'échelle des collectivités que de l'État, engendrant des retards importants dans la mise en œuvre des projets.

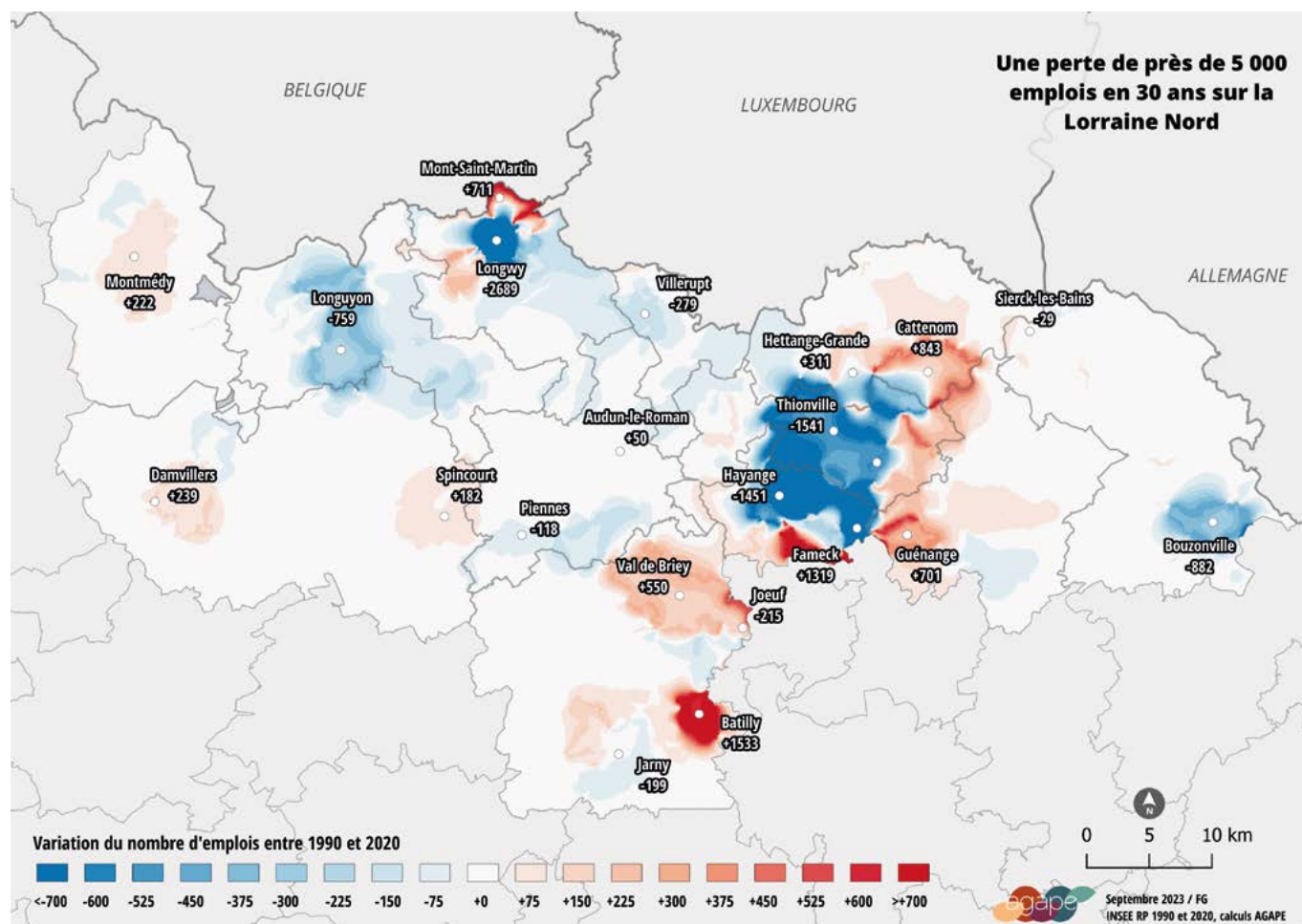
Par ailleurs, côté français, il est communément constaté l'absence d'une coordination interministérielle suffisante dans la préparation des échanges franco-luxembourgeois sur les questions relevant du niveau de l'État.

Enfin, à l'échelle territoriale, l'existence du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMF) rassemblant 8 intercommunalités frontalières, et créé en 2019 sur un périmètre dont le critère était la part de frontaliers (au moins 30 % de la population active), a permis de mieux identifier, auprès de la CIG, les besoins des élus locaux.

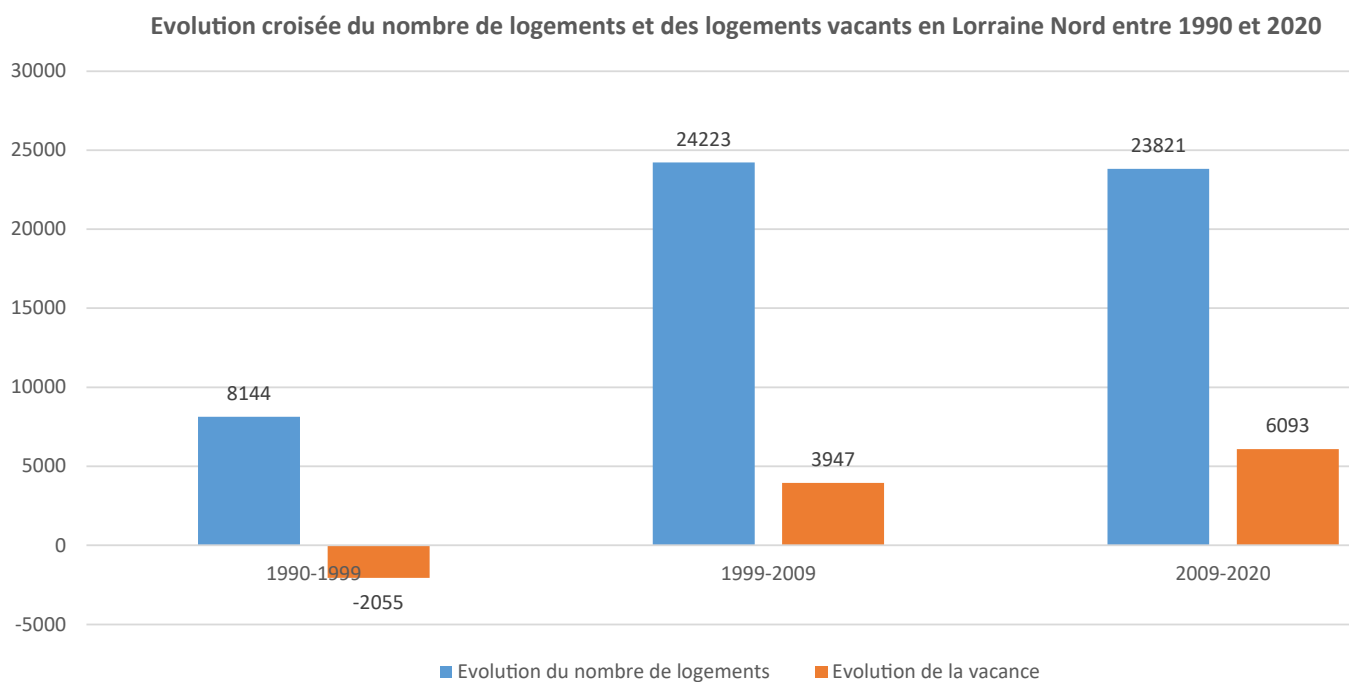
Cependant il souffre aujourd'hui d'un manque :

- **de représentativité** du fait de la progression du nombre de travailleurs frontaliers au-delà de son périmètre initial,
- **de considération** du fait de la non prise en compte de ses propositions au niveau des CIG.

> ILLUSTRATION B



> ILLUSTRATION C

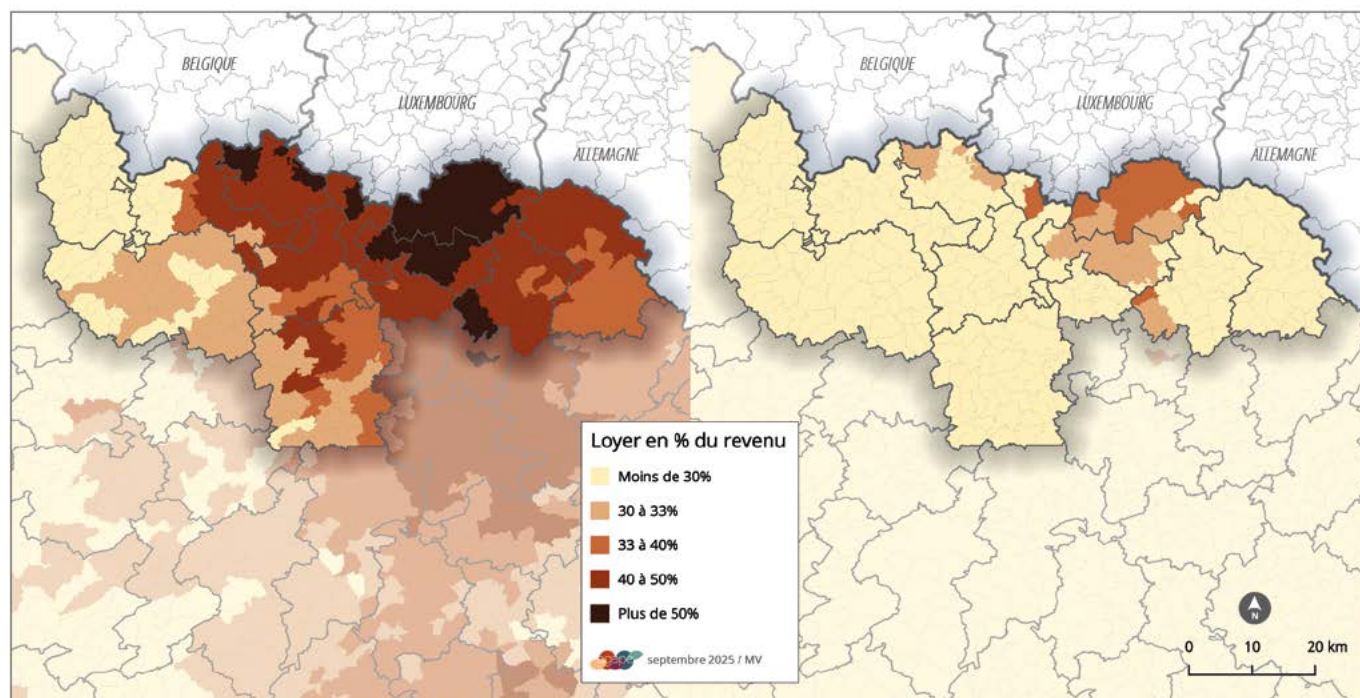


> ILLUSTRATION D

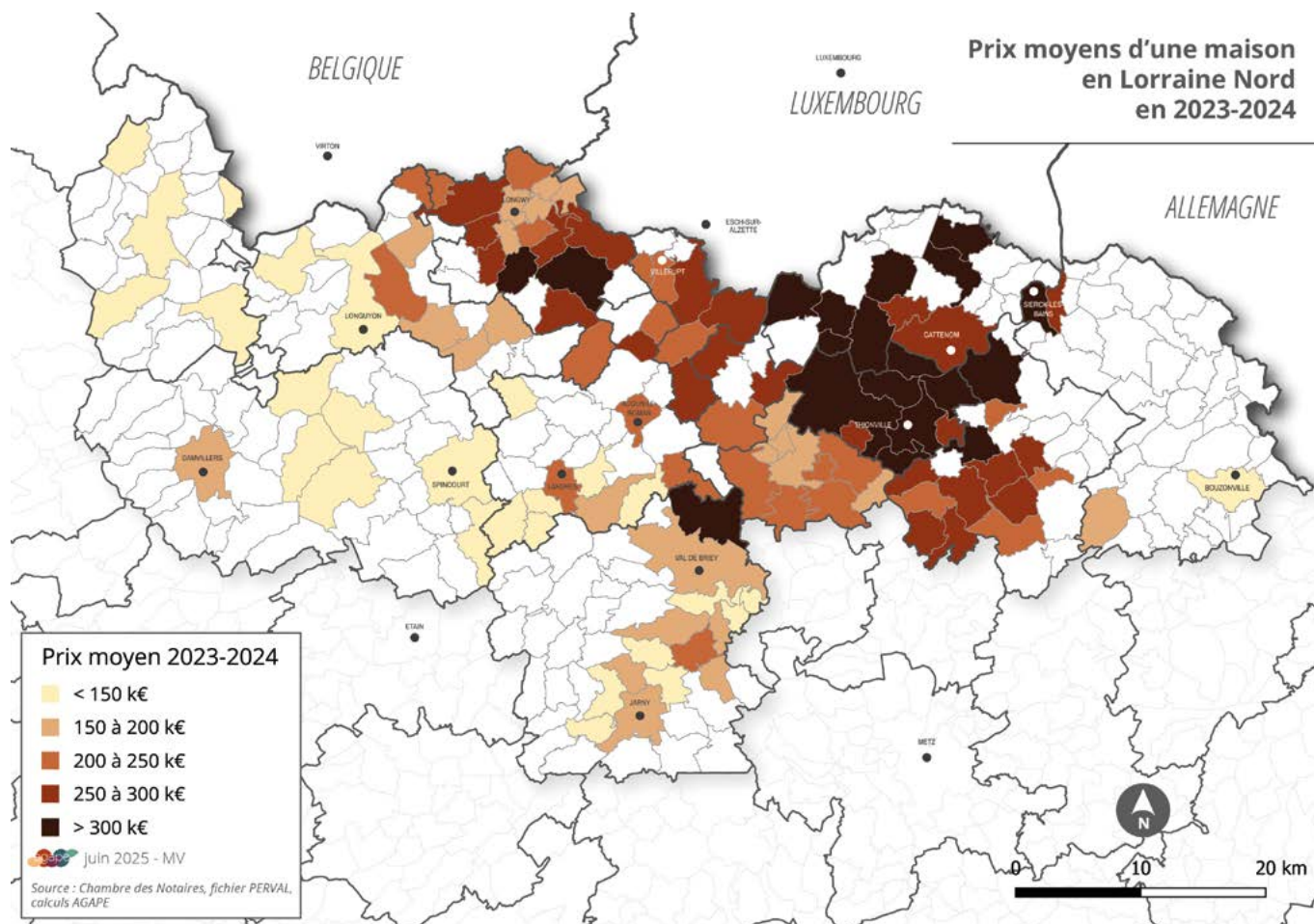
Charge du loyer pour une personne

au revenu minimum français

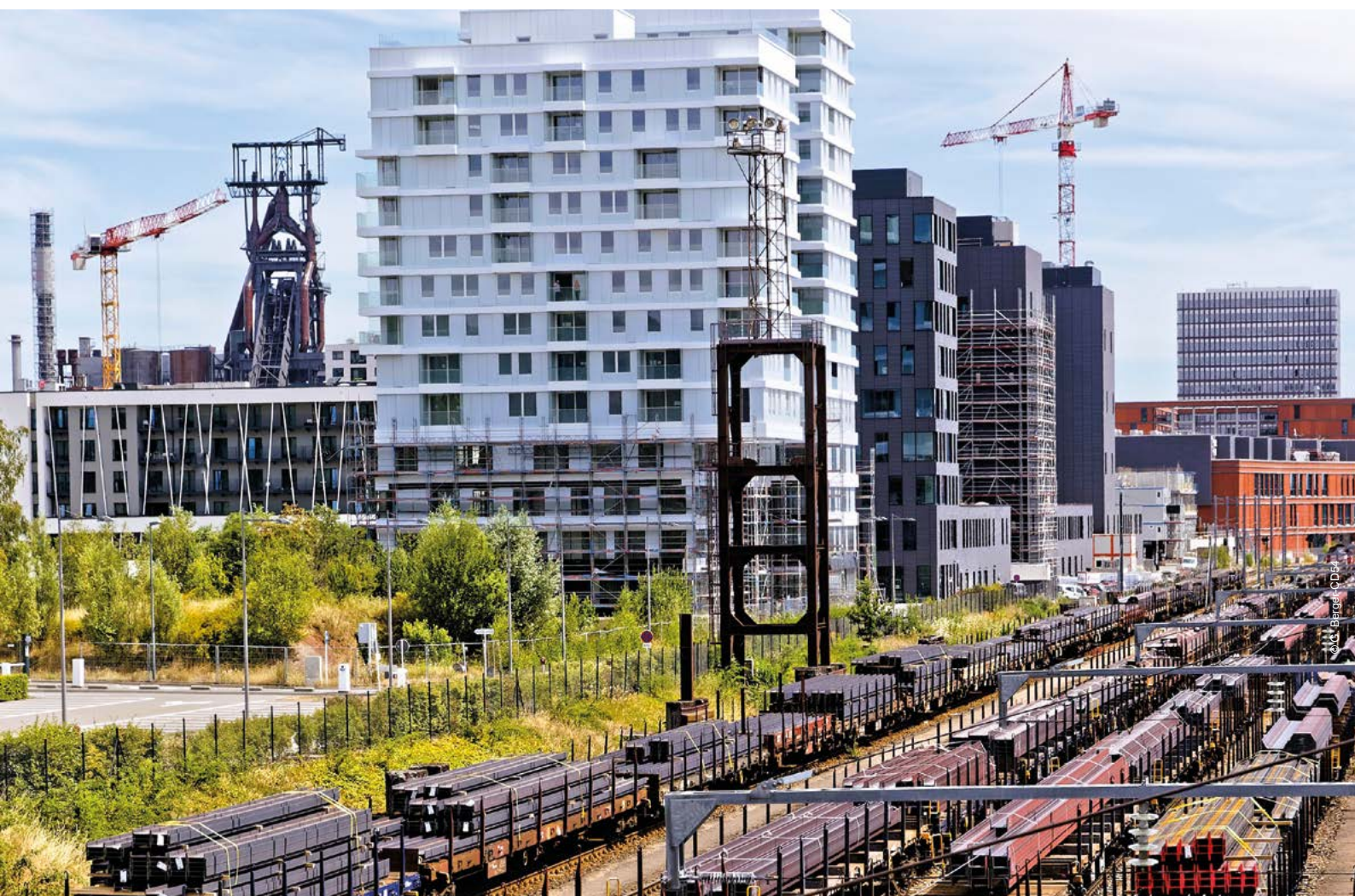
au revenu minimum luxembourgeois



> ILLUSTRATION E



Vue d'Esch-Belval.



PARTIE 3

UNE SOLIDARITÉ TRANSFRONTALIÈRE INACHEVÉE : LES LIMITES DU CODÉVELOPPEMENT ET SES ALTERNATIVES

L'arrimage progressif du Nord lorrain aux dynamiques et besoins économiques du Grand-Duché s'est construit, au fur et à mesure des années, sur une approche politique de « codéveloppement franco-luxembourgeois ».

Ce codéveloppement vise notamment à planifier conjointement les politiques publiques afin de résoudre un certain nombre de déséquilibres sur le plan des mobilités, du logement, des questions sociales ou environnementales.

Les besoins ainsi identifiés et validés lors des conférences intergouvernementales franco-luxembourgeoises peuvent être cofinancés au titre d'un fonds de codéveloppement, créé en 2018, et abondé à parité entre la France et le Luxembourg.

Or, si les moyens mobilisés depuis 2018, soit environ 460 M€¹⁸, ont permis d'améliorer, en partie, les conditions de déplacement des frontaliers (ferroviaire, P+R, voiries etc.), ils ne permettent pas de répondre réellement et structurellement aux enjeux de solidarité transfrontalière et de traiter les déséquilibres existants. Ils représentent par ailleurs une somme relativement faible en comparaison à la valeur estimée de la contribution apportée annuellement par les travailleurs frontaliers au budget de l'État du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Institut de la Grande Région (IGR) estime que cette contribution au budget du Luxembourg (impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers français perçus en intégralité par le Grand Duché, pensions et sociétés, taxes et accises sur les produits pétroliers, tabac, balance des cotisations sociales) est d'environ 1,56 Mds € (2019)¹⁹. Ce montant pourrait s'élever en 2025 à 2,15 Mds €.

De même, il est estimé que l'apport budgétaire annuel des frontaliers sous forme de « non-dépenses » par le Grand-Duché de Luxembourg est estimé à environ 23,34 Mds € par an par l'association Au-delà des frontières (ADF).²⁰

Enfin, comme évoqué précédemment, les difficultés rencontrées par les collectivités, voire par l'État lui-même, à financer les projets retenus à parité avec le Grand-Duché, montrent que ce système de solidarité transfrontalière n'est plus adapté et a largement atteint ses limites.

7/ Quelles alternatives ?

L'enjeu central de la cohésion des territoires à l'échelle transfrontalière a été abordé et étayé, en 2019, par le Rapport de Karl-Heinz LAMBERTZ²¹, adopté par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en faveur d'une « répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières. »

Ce rapport rappelle que « les disparités en matière d'imposition des travailleurs frontaliers peuvent conduire à une répartition inégale des recettes locales générées par les flux transfrontaliers, créant ainsi une situation de gagnant-perdant ». Il est donc préconisé une répartition plus équitable des recettes fiscales entre les territoires d'emploi et les territoires de résidence afin d'assurer un financement pérenne des services publics locaux et des infrastructures.

À l'échelle locale et transfrontalière, des alternatives crédibles existent et mettent en lumière une anomalie à la frontière franco-luxembourgeoise.

8/ La compensation financière franco-genevoise (CFG)²²

L'accord transfrontalier de 1973, qui lie la Suisse (Canton de Genève) et la France, s'appuie sur le principe d'une **rétrocession de 3,5 % de la masse salariale brute de l'emploi frontalier** au versant français (environ 110 000 frontaliers en 2024).

Le montant des flux financiers est discuté au sein d'un organe composé du préfet de Région, des présidents des conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie et du conseiller d'État délégué genevois (Comité Régional Franco-Genevois).

L'argent prélevé directement chez les employeurs suisses transite par le Trésor Public français, puis est reversé aux collectivités françaises : 23,3 % pour le conseil départemental de l'Ain et 76,7 % pour celui de la Haute-Savoie.

Au total, ce sont plus de 3,6 Mds € qui ont été reversés par la Suisse à la France depuis 2010 (396 millions de francs suisses ou 425 M€ en 2025).²³

18. Communiqué, site internet officiel du gouvernement luxembourgeois (29 janvier 2025), https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2025/01-janvier/29-mobilite-cooperation-franco-luxembourgeois.html

19. L'Institut de la Grande Région l'estime à hauteur d'environ 2 milliards d'euros par an in <https://institut-gr.eu/2022/10/30/regard-sur-les-relations-entre-les-territoires-dans-laire-metropolitaine-de-luxembourg/>

20. Livre Blanc de l'association « Au-delà des Frontières », « Pour plus de justice et plus de solidarité à nos frontières », juin 2025, p. 51

21. Le rapport LAMBERTZ peut être consulté sur <https://www.coe.int/fr/web/congress/-/karl-heinz-lambertz-%C2%AB-les-r%C3%A9gions-qui-r%C3%A9ussissent-sont-celles-qui-valorisent-leurs-sp%C3%A9cificit%C3%A9s-tout-en-s-ouvrant-aux-autres-%C2%BB>

22. La convention franco-suisse du 29 janvier 1973 - <https://share.google/BWK0YelOxsJtkSnu>

23. F. BREITHAUP (29 mai 2025), « Genève rétrocède près de 400 millions de francs à la France voisine, un nouveau record ». La Tribune de Genève. <https://www.tdg.ch/fonds-frontaliers-geneve-verse-pres-de-400-millions-a-la-france-721956471858>

9/ L'accord de Martelange et le fonds des frontaliers belgo-luxembourgeois

Plus près de nous, au sein même de la Grande Région transfrontalière, le fonds Reynders a permis, en 2025, aux communes wallonnes de percevoir plus de 48 M€ de la part du Luxembourg. Ce montant va progressivement augmenter de 2,4 millions par an jusqu'à atteindre 72 millions à l'horizon 2031²⁴.

Ce fonds issu d'un accord fiscal de 1975 entre les deux pays avait pour but de compenser les pertes importantes d'accises sur le tabac et l'alcool pour le versant belge.

Il s'est transformé, en 2002, en une convention relative à la rétrocession de l'impôt des travailleurs frontaliers du Luxembourg vers la Belgique. Cette convention prévoit que la rétrocession aille directement aux communes belges et non plus à l'État fédéral (montant total de 48M€ en 2025²⁵) au prorata du nombre de frontaliers par commune de manière comparable à la redistribution des recettes issues des impôts sur le revenu des Belges travaillant en Belgique.

À titre d'exemple, la ville d'Arlon (32 000 habitants) a perçu pour l'année 2025 environ 10 millions d'euros. Cette somme est en progression chaque année²⁶.

Vue d'Esch-Belval.



24. C. THIRY et F. FELLER (10 octobre 2025), « La répartition du fonds des frontaliers est connue. Et c'est une bonne nouvelle pour les communes ». TV LUX https://www.tvlux.be/actu/info/politique/la-repartition-du-fonds-des-frontaliers-est-connue-et-c-est-une-bonne-nouvelle-pour-les-communes_49827

25. Idem

26. D. HUSSIN (3 juin 2019), « Un accord fiscal dû à l'effet Martelange » Paperjam <https://paperjam.lu/article/accord-fiscal-a-effet-martelan>

PARTIE 4

LE PLAIDOYER DÉPARTEMENTAL

Les constats exposés ici témoignent de manière objective des difficultés et des inégalités qui traversent le territoire Nord lorrain et qui impactent très concrètement la réalité, la vie quotidienne de ses habitantes et habitants, de ses entreprises et de ses services publics.

Ces difficultés sont clairement exprimées depuis de nombreuses années par nos concitoyennes et concitoyens. Nous en sommes tous conscients. Néanmoins, force est de constater que ce qui a été proposé dans le cadre de la coopération franco-luxembourgeoise actuelle n'a pas permis de changer la donne et d'amorcer le rééquilibrage attendu.

Nous arrivons aujourd'hui à une situation particulièrement tendue où les inégalités se creusent encore davantage, où la cohésion sociale est mise en péril et où la crédibilité même de notre modèle social et républicain est remise en cause face à son impuissance à garantir sur ce territoire un accès à des services publics essentiels de qualité (écoles, structures de petite enfance, accès aux soins, etc.), à un logement abordable, à un emploi, à un environnement préservé.

Face à cette situation et à cette impuissance perçue par nos concitoyennes et concitoyens, il y a urgence à agir pour enfin améliorer leur qualité de vie.

Cette incapacité à apporter des solutions concrètes et rapidement mises en œuvre ne fait par ailleurs qu'attiser les tensions sociales et alimente directement la défiance exprimée envers l'action des représentants politiques. Ce constat est d'autant plus regrettable dans ce territoire, situé en plein cœur de l'Europe.

Face à cette urgence à agir et considérant l'ensemble des enjeux et dimensions exposés, le Département de Meurthe-et-Moselle souhaite interpellier en premier lieu l'État français, mais aussi l'ensemble des parties prenantes de la coopération franco-luxembourgeoise, sur la base des propositions suivantes pour inscrire cette coopération dans une nouvelle phase permettant un développement du territoire frontalier plus juste, plus équilibré, plus durable, plus harmonieux et davantage concerté.

PROPOSITIONS

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE :

- **Désigner formellement un délégué interministériel aux questions transfrontalières** : ce délégué est doté d'un réel pouvoir de négociation et de décision. Il serait l'interlocuteur privilégié du Grand-Duché de Luxembourg sur les questions relevant du niveau de l'État. Une annonce officielle en ce sens a été faite en 2023 par le gouvernement français mais elle est restée sans suite.
- Dans la perspective du projet d'élaboration d'un Schéma Opérationnel d'Aménagement Transfrontalier franco-luxembourgeois, le Département réaffirme son intérêt à participer activement aux instances dédiées qui seront mises en place. Il considère par ailleurs que les enjeux de transition écologique devront y prendre une part centrale, tant les questions de préservation de la ressource en eau, de la richesse écologique et de la diversité des paysages sont fondamentales et dépassent, de fait, les frontières.

SUR LE PLAN FINANCIER :

Dans une logique d'équité territoriale aux frontières nationales françaises et considérant les très fortes similarités humaines et géographiques des bassins franco-luxembourgeois et franco-genevois, le Département demande à l'Etat français de se mettre en rapport avec le Grand-Duché afin de préparer un accord sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant au Luxembourg sur le même modèle que celui construit entre la France et le Canton de Genève.

L'absence d'accord de cette nature entre la France et le Luxembourg constitue une anomalie quand l'écrasante majorité des bassins de vie transfrontaliers bénéficie d'un accord bilatéral permettant de compenser justement les déséquilibres induits. Ainsi dans le cas des travailleurs frontaliers français exerçant en Allemagne ou dans les Cantons suisses hors Genève, la France perçoit l'impôt sur le revenu et reverse une partie aux pays voisins.

Le territoire Nord lorrain et ses habitantes et habitants méritent un développement harmonieux et juste.

Le Nord lorrain ne peut indéfiniment demeurer la périphérie de l'agglomération luxembourgeoise subissant les externalités négatives de cette croissance remarquable.

Nous sommes par ailleurs convaincus que ces revendications rejoignent les intérêts du Grand-Duché de Luxembourg dont la poursuite du développement économique repose sur l'accroissement du recours aux travailleurs transfrontaliers. La qualité de vie sur nos territoires est un levier d'attractivité auquel le Luxembourg ne saurait rester indifférent.

On peut d'ailleurs relever à ce titre que la stratégie « Luxembourg in Transition » à l'horizon 2050 et le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) luxembourgeois mentionnent déjà l'existence et l'intérêt d'une « aire fonctionnelle transfrontalière » autour du Grand-Duché comprenant la France, la Belgique et l'Allemagne et formant **un bassin de vie et de travail commun**.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAIDOYER :

Ce plaidoyer porté par le Département de Meurthe-et-Moselle est le fruit d'un travail au long cours qui s'est nourri des rencontres avec de nombreuses parties prenantes de la coopération franco-luxembourgeoise parmi lesquelles :

- 23/05/2023 : Colloque transfrontalier *Pour un développement territorial équilibré* à Villerupt.
- 26/03/2025 : Rencontre avec le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie, **Martial SADDIER** et le Conseiller d'Etat du Canton de Genève, **Antonio HODGERS**.
- 30/04/2025 : Rencontre avec la Présidente d'AGORA, **Marie-Josée VIDAL**.
- 20/05/2025 : Rencontre avec l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières, **Philippe VOIRY**.
- 19/06/2025 : Rencontre avec les parlementaires de Meurthe-et-Moselle.
- 09/07/2025 : Rencontre avec le Préfet de Moselle, **Pascal BOLOT**.
- 03/09/2025 : Rencontre avec le Ministre délégué chargé de l'Europe, **Benjamin HADDAD**.
- 17/09/2025 : Rencontre avec l'Ambassadeur de France au Luxembourg, **Christophe BOUCHARD**.
- 24/11/2025 : Rencontre avec l'Association *Au-delà des Frontières* autour de son livre blanc.

La Présidente et l'ensemble des conseillères et conseillers tiennent à exprimer une profonde gratitude à l'ensemble des participants dont la disponibilité et la qualité des échanges ont permis l'élaboration et la finalisation de ce plaidoyer.

POUR UN
DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
FRONTALIER PLUS
JUSTE, PLUS ÉQUILIBRÉ,
PLUS DURABLE, PLUS
HARMONIEUX ET
DAVANTAGE CONCERTÉ.



    @departement54

meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54